

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 30 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DEVE 123** Subvention de fonctionnement (1 500 euros) à l'association Connaître et Protéger la Nature du Val de Seine (CPN Val de Seine) pour des actions pédagogiques en milieu scolaire et périscolaire, auprès des familles et du grand public (7<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Pénélope KOMITÈS, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Connaître et Protéger la Nature du Val de Seine (CPN Val de Seine) ;

Vu l'avis du conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Connaître et Protéger la Nature du Val de Seine (CPN Val de Seine) dont le siège social est situé Jardin Catherine Labouré, 29 rue de Babylone 75007 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**